

Note à l'attention des étudiants de la 41^{ème} promotion

Objet : Affectation Chambres Internat

L'ensemble des étudiants de la 41^{ème} promotion concernés par l'hébergement à l'internat, sont appelé à s'organiser par binôme et dans certains cas par trinôme dans la limite des places disponibles par chambre, selon la répartition suivante :

Filles :

Bloc 01 : (chambres à deux places)

20 chambres

02 places / chambre à deux

03 chambres

01 place libre / chaque chambre à deux
--

Bloc 09 : (chambres à trois places)

02 chambres

03 places / chaque chambre à trois

03 chambres

01 places / chaque chambre à trois

Garçons : (chambres à deux places)

Bloc 07 : 06 chambres

02 places / chaque chambre à deux

En effet, il vous est demandé de communiquer votre répartition souhaitée à l'administration au plus tard, le 08/01/2023 à 10h 00, faute de quoi l'administration procédera à une affectation d'office.

L'affectation définitive se fera éventuellement par voie de tirage au sort lors de la réunion qui aura lieu le 08/01/2023 à 14h30 à distance ([le lien sur TEAMS](#)).

